

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

## L'HUILE MONTE, MONTE MONTE TOUJOURS !

— 0 —  
Allons-nous en manquer  
ou être la proie de la spéculation ?

La récolte des olives est commencée dans tout le contrôle de Sfax. On ne peut pas dire qu'elle bat son plein, car une pluie bienfaisante est venue interrompre le ramassage du précieux fruit pour les labourages des terres autrefois sans grande valeur, puisqu'elles se vendaient couramment à raison de dix francs l'hectare et aujourd'hui rendues très fertiles par un travail de préparation qui fait l'admiration de tous les visiteurs.

De l'avis général du monde des huiles, la récolte de cette année atteindra, dans toute la Tunisie, à peine le cinquième de celle de 1916 qui n'a jamais été égalée depuis que la Tunisie produit de l'huile, tandis que celle de France était réduite à presque rien.

Mais il n'en sera pas de même cette année, et les journaux spéciaux déclarent qu'elle sera la plus forte que le midi de la France ait jamais produite. On cite même le chiffre fantastique de mille cinq cents millions de kilos alors que la nôtre a atteint 70 à 80 millions. Si nous n'avons que le quart, notre prochaine récolte sera d'une quinzaine de millions de kilos, juste ce qu'il faut pour la consommation locale jusqu'à la récolte suivante. Aussi le commerce d'exportation va subir un léger arrêt, et ce ne sera pas malheureux, car la folie de la spéculation sur les huiles semble avoir gagné de nouveaux adeptes, puisque les premiers cours établis pour les masris ou huile dite lampante arrivent au chiffre incroyable de 210 francs les 100 kilos.

Deux cent dix francs les 100 kilos l'huile masri, mais alors à quel chiffre va monter l'huile de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> qualité si le marché reste libre ? Allons-nous payer cette huile 3 à 4 francs le litre ? Le gouvernement ne ferait-il pas œuvre éminemment utile en prenant des dispositions pour arrêter la rage de la spéculation qui semble s'être emparée de tous les trafiquants de Sfax et d'ailleurs et Dieu sait s'ils sont nombreux !

Cette taxation à l'entrée de la campagne arrêterait net la spéculation et rendrait normaux les cours des huiles qui ont procuré l'année dernière des bénéfices considérables et fantastiques aux heureux propriétaires d'oliviers qu'on parle de plusieurs ventes de celles-ci opérées à raison de cinq cents fr. par pied d'olivier en plein rapport ! Aussi les indigènes de la région de Sfax regorgent d'or et d'argent prisant fort peu nos billets, non qu'ils les mésestiment mais parce qu'ils sont moins commodes pour être placés dans des jarres destinées à être cachées dans quelque cachette.

La population tunisienne qui sait combien elle peut compter sur le concours dévoué et absolu de ses dirigeants qui ont déjà donné tant de preuves de leur sollicitude pour les intérêts dont ils ont la charge, espère fermement que cette question

des huiles ne les laissera pas indifférents et que des mesures seront prises afin d'éviter à toutes les classes un renchérissement abusif du précieux liquide, d'autant plus précieux que le beurre est rare et cher.

JEAN-SANS-PEUR.

### BULLETIN

#### POURQUOI LA VIE EST CHÈRE

Le 6 octobre dernier, le Gouvernement général de l'Algérie a pris un arrêté pour interdire la sortie des figes sèches d'Algérie dont les prix atteignent le chiffre respectable et fantastique de 150 francs le quintal ce qui ne s'était jamais vu de mémoire de vieux Kabyle.

A ce sujet, notre sympathique ami M. Dolin du Fresnel, agent commercial principal du P.-L.-M. à Tunis, actuellement en retraite à Alger, vient de publier dans un journal de cette ville, un article dont nous détachons le passage suivant :

« Le Gouvernement général de l'Algérie, ayant constaté que l'exportation des figes sèches avait pris cette année, une extension anormale, et que les prix de cette denrée ont atteint des taux extrêmement élevés, il lui a paru nécessaire, dans ces conditions, d'interdire, à dater du 6 octobre courant, la sortie des figes sèches pour toutes destinations. Seuls, sont autorisés, sous formalités spéciales, les envois sur la France, par colis postaux, des figes sèches de premier choix.

Vous croyez que cette mesure ait arrêté l'exportation des figes sèches ? Mais pas du tout : à chaque courrier on embarque des milliers de caissettes de figes, expédiées en colis postaux de 10 kilos, à l'adresse d'un unique destinataire de la métropole, et le tour est joué. Et, pendant ce temps-là, le cours de la fige sèche se maintient entre 1 fr. 10 et 1 fr. 25 le kilo en gros, alors que cette denrée qui est, en cette saison, l'unique nourriture du kabyle et du pauvre monde, devrait se vendre en boîtes de 0 fr. 90 à 1 franc le kilo, en belle et saine marchandise. »

Or cette très sage mesure aurait pu être prise plus tôt, M. Jules Cuttoli, délégué financier de Batna, a en effet signalé cette situation il y a plusieurs mois notamment à la séance du 22 mars 1917 des Délégations Financières.

Naturellement, on n'avait tenu aucun compte de l'avertissement de M. Jules Cuttoli, mais il a bien fallu se résoudre à la prendre quand on a vu quelles hauteurs majestueuses et djurdjuriennes atteignent ce délicieux fruit qui constitue avec l'huile la base principale de l'alimentation en Kabylie, comme la datte est la base de la nourriture des peuplades sahariennes, sans oublier que les figes sèches de Bougie ont des amateurs un peu partout dans le monde entier et surtout chez nos ennemis qui en raffolaient et les accaparaient.

L'interdiction d'exportation — pas pour Tunisie, nous voulons l'espérer — provoquera un fléchissement des prix qui resteront cependant encore rémunérateurs pour les producteurs, puisqu'on parle de 80 à 100 francs le quintal, alors qu'avant la guerre ils atteignaient à peine la moitié de ces chiffres.

Ne pourrait-on pas prendre une mesure semblable pour nos dattes dont les cours atteignent le double de ceux de l'année dernière et qui vont être l'objet d'un grand commerce d'exportation. Car les achats considérables sont effectués pour l'Italie et la France sans compter les autres pays ?

LE SEMAINIER.

## NOS ECHOS

— (0) —

### Le Ministère Clémenceau

— 0 —

Nous aurions salué avec beaucoup de plaisir le nouveau ministère Clémenceau s'il n'était composé, en majeure partie, d'hommes inconnus ou d'autres trop connus dont la présence serait un poids lourd si le chef n'avait l'autorité et l'envergure qu'on lui connaît.

La France compte sur son patriotisme éclairé pour mener d'une main ferme et vigoureuse le char de l'état passablement embourbé surtout depuis qu'un Painlevé inexpérimenté et sans autorité en avait pris la direction.

On prête à M. Clémenceau l'intention de supprimer la censure.

#### Le Capitaine Raichlein

Ce n'est pas le lieutenant Raichlein, glorieux blessé de guerre, décoré de la Légion d'honneur, croix de guerre avec plusieurs palmes, ingénieur à la Cie du Sfax-Gafsa, fils aîné de notre sympathique compatriote, directeur de la Banque de Tunisie, qui a été envoyé en mission en Amérique, comme on l'a annoncé par erreur, mais son fils cadet, directeur-adjoint, croyons-nous, de la Banque du Maroc, à Casablanca.

Les félicitations que notre ami a reçues à ce sujet ont été à son cœur de père comme si elles s'adressaient à son fils cadet, car il les confond tous deux dans un même amour paternel.

#### Une lettre

qui s'est trompée d'adresse si on a voulu nous mêler à une mystification.

Nous avons reçu une communication avec prière d'insérer, d'un M. Lenoir dont nous avons cherché vainement la trace dans le personnel de l'administration à laquelle il se dit appartenir.

Nous le prions de passer aux bureaux se faire connaître, s'il désire que nous insérions son papier, car nous ne voulons pas nous faire les complices d'une mystification vis-à-vis d'un compatriote, fut-il de l'office postal. Nous avons mieux affaire en ce moment où les destinées du monde et de France se jouent sur les champs de bataille, qu'à nous prêter à des amusements du genre de celui auquel on tentait de nous mêler.

#### Mort de M. Forcioli

Tous les amis de M. Dominique Forcioli, ancien député et sénateur de Constantine, ancien député d'Ajaccio, ont appris avec beaucoup de peine la mort de ce brave homme qui fut odieusement trahi aux élections sénatoriales de 1887 par un délégué de son parti.

Sans la défection de ce Judas qui reçut ses trente derniers, Forcioli était réélu sénateur pour neuf ans au lieu et place de ce Lesueur qui a si étrangement rempli son mandat qu'il n'osait plus se représenter aux élections suivantes de 1896.

Nous saluons avec émotion la tombe de ce brave homme qui emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

#### Pour prévenir les attentats

Puisque les agents chargés du contrôle des trains ont été autorisés depuis 1913 ou 1914 à porter un revolver en bandoulière, pourquoi ne les a-t-on pas armés ?

Nous espérons que l'attentat commis sur le malheureux Phalip va décider la compagnie à armer non seulement les contrôleurs de route, mais aussi les chefs de train, les chefs de gare, les chefs d'équipe et tous les agents chargés de la surveillance des voies.

C'est une simple mesure de prudence par les temps actuels.

#### Le Résident Général à Bizerte

Le Résident Général et Mme Alapetite sont allés passer la journée de samedi à Bizerte, accompagnés de M. le Secrétaire général Blanc et de M. le Commandant Boy, de sa maison militaire, pour assister à l'exposition serbe.

Un grand déjeuner a eu lieu au Contrôle civil ainsi qu'une revue des troupes de la garnison.

Le Résident général était de retour le soir même à Tunis.

#### Saine justice

Il y a quelques semaines, nous signalions l'arrestation à Marseille d'un riche minotier de cette ville, du nom de Fabre, et d'un courtier de commerce, pour vente au-dessus des taxes, en se faisant remettre de la main à la main les quelques francs qu'ils exigeaient de leurs clients.

Ce M. Fabre avait demandé sa mise en liberté provisoire qui fut rejetée malgré la forte caution offerte. Il interjeta appel devant la cour d'Aix qui vint à son tour de repousser la demande du riche spéculateur.

Le « Petit Marseillais » rend compte de cette affaire en ces termes :

« M. Fabre, négociant à Marseille, était appelant, devant la Chambre des mises en accusation de la cour d'Aix, d'une ordonnance rendue par M. Castets, juge d'instruction au Tribunal de Marseille, qui repoussait une demande de mise en liberté provisoire sous caution formulée par l'appelant dans une affaire de bénéfices illicites. La cour a repoussé à son tour la requête de l'appelant et décidé que M. Fabre resterait sous mandat de dépôt. »

Et ce n'est que justice ! Si en Tunisie on agissait ainsi, il y aurait certainement beaucoup moins de spéculateurs.

Comme nous l'avons dit : quelle que soit l'amende qui sera infligée, le spéculateur s'arrangera pour la faire payer par le consommateur ou l'acheteur, mais si on lui inflige la prison préventive et une condamnation sévère de prison, on peut être sûr et certain que la leçon produira un effet salutaire.

#### Nos braves

Le capitaine Henri Omessa, qui fait partie de la mission française en Roumanie, vient de recevoir la croix de chevalier de l'Etoile de Roumanie ; ce brillant officier, fils de notre ami Pierre Omessa, secrétaire élu de la Conférence Consultative, a été l'objet de la citation suivante :

« Pendant le dur combat soutenu par son régiment, le 6 Août, a apporté à la préparation de l'attaque le concours d'une expérience précieuse, et s'est dévoué sans compter, avec une énergie et un dévouement absolus. »

#### Les délégations financières d'Algérie

Dans son rapport sur le budget de l'Algérie, M. Ajam s'élève contre le huis clos des séances des délégations financières et réclame pour cette assemblée la publicité des séances.

Si le vœu de l'honorable député était adopté, la même mesure serait certainement appliquée pour les séances de notre Conférence Consultative, car il serait inadmissible que les deux assemblées qui se ressemblent comme deux sœurs fussent traitées différemment.

#### A l'Office postal tunisien

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Eugène Crouzet, inspecteur du service technique, qui vient d'être promu ingénieur, ainsi qu'à MM. Brunel et Marchioni, chefs de section, nommés tous deux au grade d'inspecteur.

#### Une expulsion qui s'impose

On lisait dans le « Matin » du 21 octobre dernier l'information suivante :

SAVOIE (HAUTE). Ancey. — « Un nommé Béné, sujet suisse, au service d'un industriel d'Ancey, vient d'être l'objet d'un arrêté d'expulsion pour avoir tenu, au cours d'une discussion dans un café, des propos injurieux à l'égard de la France. »

On ne saurait trop approuver la décision prise qui contraste avec la mansuétude de nos autorités.

Est-ce qu'en deçà ou au-delà de la Méditerranée, il y aurait deux poids et deux mesures ? car, si nous sommes bien informés, le même fait se serait passé à Tunis, dans un grand café, et le personnage conduit au commissariat de police, se serait contenté de faire de simples excuses qui auraient été acceptées. Ce n'est pas suffisant, et à notre avis on devrait prier ce francophobe de vider d'autant plus vite les lieux qu'il fait partie d'un groupe qui ne nous porte pas précisément dans le cœur. Il faut éloigner du pays tout ce qui peut contribuer à susciter des discussions qui ne servent qu'à énerver l'opinion publique.

#### Une promotion

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris la promotion au grade de pharmacien aide-major de M. C. Costa pharmacien de 1<sup>re</sup> classe à Bastia.

M. C. Costa qui est en Orient depuis le commencement de l'année est le beau-frère de notre excellent confrère M. André Costa, de la « Dépêche Sfaxienne ».

Cette promotion est due à la superbe attitude au feu de ce jeune officier.

Nous lui adressons, ainsi qu'à son père M. le Commandant Costa, toutes nos félicitations.

#### L'éclairage des gares

Le pétrole se faisant de plus en plus rare, l'éclairage des gares n'existe plus, aussi le service s'en ressent et les trains de ce fait ont des retards considérables. L'autre jour — inutile d'indiquer le jour — le train 22 parti de Sousse avec 20

minutes de retard en a perdu 70 en route dont une vingtaine à Bir-Bou-Rekba et une quinzaine à Fondouk-Djedid.

Puisqu'il n'est pas possible d'avoir du pétrole, ne pourrait-on pas le remplacer par des lampes à huile qui, elle, ne manque pas ?

A propos de retards des trains, est-il admissible qu'un chef de gare fasse perdre trente minutes à un train de voyageurs pour expédier un train de marchandises ? N'aurait-il pas dû le garder et laisser passer le train de voyageurs ? Le retard occasionné de ce fait en produisit un autre de vingt-cinq minutes pour le croisement avec le train 22 en provenance de Sfax, et finalement le train arriva à Sousse avec 35 minutes de retard ayant rattrapé quelques minutes.

#### Des touristes

Il y a quelques jours, le bruit se répandait, d'un bout à l'autre de l'oasis de Tozeur, que quatre touristes de Sfax, à chéchias et turbans, serouels gris, bas blancs, souliers vernis et burnous bleus, venaient d'arriver par le train. Deux heures après, les cours des dattes qui s'élevaient dans les environs de 80 francs faisaient un bond de 30 francs, le lendemain les prix atteignaient 150 francs le quintal !

Voici ce qui s'était passé et pourquoi ces quatre indigènes israélites étaient arrivés à Tozeur par le même train :

Un d'entre eux avait décidé d'aller aux achats à Tozeur. Par suite d'indiscrétions des femmes de son entourage, un second spéculateur fut mis au courant de ce voyage, puis un troisième, un quatrième et un cinquième, et tous résolurent de partir le soir même pour ne pas laisser le bénéfice au premier. Mais le dernier, plus avisé, s'arrêta à Deggache où il fit de nombreuses achats au cours élevé de 80 francs mais raisonnable, tandis que les autres furent obligés de lutter pour avoir la marchandise.

On nous dit que la majeure partie des achats effectués ira en France et en Italie où les demandes augmentent d'année en année.

Est-ce que nos autorités ne pourraient pas faire garder une partie de la récolte pour la consommation locale, en procédant comme on l'a fait pour les huiles, c'est-à-dire en réservant le 20<sup>o</sup> par exemple, de cette façon, on pourrait avoir des dattes à un prix abordable à toutes les bourses qui se font de plus en plus plates au fur et à mesure que la guerre dure !

#### La semaine anglaise en Tunisie

Nous manquons de charbon pour nos usines électriques ou à gaz et de pétrole. Ne conviendrait-il pas d'essayer pendant un hiver, celui qui commence, d'appliquer la semaine anglaise dans toutes les administrations du gouvernement, les ateliers de chemin de fer, les municipalités, les grandes administrations et les banques ?

En quoi consiste cette fameuse semaine anglaise qui fait petit à petit son chemin en France et que nombre d'administrations privées ont adoptée — et elles s'en trouvent bien — à Paris et dans plusieurs grandes villes ?

Tout simplement à ne faire qu'une seule séance de neuf heures du matin à quatre heures du soir sans interruption, et fermeture des bureaux, banques, magasins et ateliers le samedi à midi.

En Suisse, le Conseil d'Etat s'en est occupé et l'a adoptée, nul doute qu'en France on ne suive l'exemple. En Tunisie on pourrait essayer et l'adopter si elle s'adapte au pays, en tout cas l'expérience serait moins douloureuse que celle de l'avance de l'heure l'été, dont nous conserverons longtemps le triste souvenir.

#### A propos d'un congrès avorté de la presse coloniale à Rabat

Ce n'est pas une querelle... d'Allemand que nous entendons chercher à notre confrère la « Tunisie Française » au sujet de la paternité qu'on lui attribue dans divers journaux métropolitains, d'un écho relatif à un congrès de la presse coloniale à Rabat qui devait avoir lieu à l'occasion de l'exposition de cette ville.

Cet écho a paru dans la « Petite Tunisie » du 10 Octobre et nous avons reçu à son sujet la lettre suivante de notre confrère l'« Echo du Maroc », de Rabat, journal d'informations générales :

Rabat, le 16 octobre 1917.

Monsieur le directeur et cher confrère, « Je lis dans la « Petite Tunisie » du 10 courant, que je reçois à l'instant, une note sur un congrès de la presse coloniale à Rabat.

« Comme vous, je n'ai jamais reçu de communication à ce sujet. Je sais cependant que nos confrères de Paris avaient cette intention à laquelle ils ont renoncé.

J'espère que nous aurons l'occasion d'avoir d'excellentes relations et, le cas échéant, de nous aider les uns les autres. « Croyez, etc., etc. »

(Signé) A DE PERRETTI.

Notre confrère peut être assuré de notre concours le plus confraternel que nous ne lui marchanderons pas le cas échéant, comme nous ne l'avons jamais marchandé à tous ceux qui, au Maroc, en Tunisie ou ailleurs, ont fait appel à nous.

## CONTRE LES ABUS DE LA CENSURE

On annonce que la Chambre des députés a accepté une proposition de la commission de la presse portant suppression de la censure politique. Le ministre de l'intérieur a annoncé une nouvelle réglementation de la censure : en général, les questions de nature purement politique et celles qui ne concernent pas les opérations militaires ne seront plus soumises à la censure. On s'en tiendra à la législation de la presse qui était en vigueur avant la guerre.

Très bien, parfait, mais... c'est en Autriche que cela se passe,

Nous laissons de côté ces deux fonctionnaires qui ont si drôlement compris leur rôle pour ne nous occuper que des abus de la censure qui, peu à peu, a fini par oublier le cadre dans lequel elle devait se cantonner qu'elle en est arrivée à commettre des abus si criards que nos confrères parisiens de l'Association professionnelle de la presse républicaine ont fini par s'émeuvent et viennent de protester par l'ordre du jour suivant qui a été adopté à l'unanimité des cent cinquante membres qui étaient présents à l'assemblée générale :

« L'association professionnelle de la presse républicaine, dans son assemblée générale du 1<sup>er</sup> novembre, vivement émue et indignée des mesures aussi fantaisistes qu'arbitraires, dont la censure gratifie de plus en plus la presse, rappelle que c'est par pur patriotisme qu'au premier jour de la guerre, la presse a accepté avec discipline la censure préalable qui n'existe pas dans la loi et qu'il avait d'ailleurs été bien entendu que la censure ne viserait que les faits d'ordre militaire ou diplomatique :

« Considérant qu'aujourd'hui la censure s'étend de plus en plus dans le domaine de la politique et empêche la moindre critique des actes, même dans les fautes les plus lourdes des ministères qui se succèdent, et qui n'ont pas ainsi pour guide véritable l'opinion publique dans laquelle tout gouvernement démocratique doit cependant puiser son orientation et sa force ;

« Proteste avec énergie contre les attentats répétés aux libertés essentielles de la presse et invite le gouvernement à imposer à la censure un esprit plus conforme aux traditions républicaines et aux principes des droits de l'homme et du citoyen. »

Ici en Tunisie, la presse se compose de quatre pelés et trois tondus, aussi nos protestations de chaque jour restent-elles vaines, elles ont autant d'effet sur nos censeurs qu'un caudex sur une jambe de bois et les blancs s'ajoutent aux blancs. Cependant nous ne nous avancerons pas trop en affirmant qu'aucun de nous, en réclamant une censure qui se confine dans le cadre qui lui a été dévolu, ait l'intention de profiter de cette liberté contre les hommes chargés de mener notre barque, qui s'emploient à cette lourde besogne avec un dévouement auquel nous rendons pleinement hommage. Mais quelquefois un conseil par ici, un autre par là, peut éviter les embûches de gens plus malintentionnés qu'honnêtes et prévenir une erreur que l'on regrette après coup. C'est pourquoi nous réclamons comme nos confrères parisiens que cessent les abus de notre censure locale, pas la militaire, et qu'elle ne se fasse pas l'humble exécutrice de personae.

## CHRONIQUE SOUSSIENNE

### LA PERLE DE LA TUNISIE

C'est toujours avec un plaisir réel et nouveau qu'on revoit Sousse la belle et surtout la propre, car son maire prétend que la ville qu'il administre à la satisfaction de tous, ne soit égalée par aucune autre sous ce rapport, de même qu'il la veut la plus séduisante, celle dont le souvenir reste à jamais gravé dans la mémoire de tous les visiteurs. Il faut voir toutes les attentions qu'il a pour elle, les embellissements qu'il rêve de lui donner, ceux dont il l'a déjà dotée. Ces minuscules squares autour de bouquets de fleurs et de verdure qui la parent et la rendent si gracieuse et si agréable à habiter.

Et sa municipalité, véritable bijou d'art et de grâce devant la mer bleue infinie et son port qui n'est peut-être pas le plus grand de la Tunisie mais qui est assurément le plus beau et le mieux situé de tous sans chenal, à même la pleine mer. Un jour viendra certainement où ce port égalera en importance son voisin de Sfax qui, lui, malgré la guerre, ne désemplit pas.

Toutes nos félicitations au sympathique maire, notre ami Gallini, qui ne compte que des sympathies et des amitiés, non seulement à Sousse, mais, on peut le dire sans crainte de se tromper, d'un bout à l'autre de la Tunisie et partout où il est connu.

Heureux homme, heureuse ville d'avoir le bonheur de posséder un administrateur de cette envergure.

## CHRONIQUE SFXIENNE

### POUFFISME

Un jour, maigre, et sentant un royal appétit, Un singe d'une peau de tigre se vêtit, (V. HUGO)

Il y a quelques jours, il a pris fantaisie à un jeune homme qui a été réformé au début de la guerre, sans avoir jamais été au front, d'orner sa boutonnière de l'insigne des blessés et réformés de guerre. C'est tout simplement ridicule.

A Sfax, où tout le monde connaît ses états de service et l'origine de sa maladie qui, quoique recoltée près de l'aine, a été contractée loin du front (vous comprendrez plus facilement le calembour, lecteurs, quand je vous aurai dit que cette maladie est d'origine blennorrhagique) : à Sfax donc, pareil ruban à la boutonnière de ce gandin provoque l'indignation de nos concitoyens.

Et cette indignation est telle qu'un jeune homme, à qui les boches ont sérieusement amoché un bras, a décidé de ne plus porter cet insigne.

Il y a là, à mon avis, une fausse interprétation du décret autorisant le port de cet insigne et, en tout cas, un abus qu'il appartient aux chefs directs de ce jeune

fonctionnaire de faire cesser avant qu'un vrai poil, revenant du front, n'arrive de ses mains, noires de poudre, la plume de son pantalon se pare de poil !

Et, puis que le me méme le me me me me me regarde pas, je demandera à la Juré Militaire de Sousse comment se fait qu'un jeune récupéré, récemment incorporé, bénéficie actuellement d'une permission agricole d'un mois, alors qu'avant son incorporation, ce militaire était agent temporaire d'une administration sfaxienne.

Nous voulons bien croire que l'autorité militaire de Sousse a été trompée ; s'il en était autrement, de pareilles injustices ne manqueraient pas d'indisposer tous ceux qui, ayant droit à des permissions agricoles, ne peuvent en bénéficier du fait des exigences de la défense nationale et qui, comme le bon soldat de M. Scribe, n'en font pas moins leur devoir... sans murmurer.

LE MASQUE DE FER.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIVERSES

### AVIS

Le Mardi 4 décembre 1917 à une heure et demie de l'après-midi, au Fondouk des Huiles à Tunis, il sera procédé pour l'année 1918 à la location, soit aux enchères, soit par voie de tirage au sort ou même de pré à gré, suivant les distinctions prévues au cahier des charges, des locaux et emplacements situés au Fondouk El-Ghalla, au Marché aux Huiles et au Marché aux bestiaux.

Pour prendre connaissance des Cahiers des charges, s'adresser à la Direction des Contributions Diverses, tous les jours non fériés.

Les producteurs qui désirent obtenir la location de boutiques à prix fixe ou de gré à gré, devront s'inscrire à la *Receite Principale des Contributions Diverses, Rue de Souk-Ahraz n° 17, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1917.*

### SUR LE B.-G.

La Compagnie informe le public qu'elle soumet à l'homologation de la Direction Générale des Travaux Publics de la Régence de Tunis, une proposition ayant pour objet de faire bénéficier les voyageurs, porteurs de billets d'aller et retour comportant un parcours au plus égal à 50 kilomètres, des avantages résultant de la formule dont le texte est reproduit ci-dessous :

« A titre exceptionnel et temporaire, la durée minimum de validité des billets aller et retour sera portée à 3 jours pour la 1<sup>re</sup> zone jusqu'à 50 kilomètres (comme pour la 2<sup>e</sup> zone de 51 à 100 kilomètres) lorsque cette première zone ne sera desservie que par un seul train dans chaque sens sur la totalité ou sur une partie de parcours.

« La durée de prolongation simple ou double admise moyennant un supplément de prix, continuera à être calculée sur la durée normale de validité des billets ».

## Le Roi des Placements

Il y a des placements qui valent mieux que d'autres. Le Roi des Placements est celui qui vous indique les placements les plus avantageux. FRANCO-TUNISIEN. Contient net d'impôt 12.

Achetez TUNISIEN ROUGE 20 15 c. affranch.

## MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1<sup>er</sup> ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service impeccable.

J. & A. BEMBARON, Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, Boulangerie, G. B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Pavillon Beau-Séjour - CARTHAGE, Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

## Maisons boches ou embochées

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kolloid », les annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Mollière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur nos annonces, ont été séquestrées, comme entreprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raynaud, syndic, pour séquestrer un syndicat dont nous avons déjà eu occasion de nous occuper.

Fabrique de conserves de Lensbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.

J.-W. Faber, crayons, encre, etc.

Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

Compteurs électriques Aron.

Odol, dentifrice de Dresde.

Le bec Auer, d'origine autrichienne. Il paraît qu'une société française aurait acquis le brevet pour la France et ses colonies. — Adler, machines à écrire.

Pompe centrifuge Weisse & Mousky, de Halle-sur-Saale.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

## Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

## RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS FINS de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse. Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avancés sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.

Dépôts à vue : 2 o/o  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAZ

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit

Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.

Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.

Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.

Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'huile qui graisse le plus

## VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAZ

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

## Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

## Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache Paquebots-poste Français

Ce service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

## Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## SYPHILIS

GUERISON DEFINITIVE

SANS RECOURS A LA CHIRURGIE

ET A LA COMPREHENSION DE GIBERT

500 absorbable sans piqûre

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubert, Marseille

Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

## Espigadoras-lieuses — Rateaux — Faucheuses

Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE

disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

## RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

## Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazzar, 1

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —

Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. —

Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

## VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

